



## Principes de la doctrine sociale chrétienne

Par Manfred Spieker



La doctrine sociale chrétienne est une discipline théologique qui étudie les conséquences de l'évangile sur les structures sociales, économiques et politiques. Elle remet sans cesse en question les conditions d'un ordre humain entre les relations économiques et sociales et entre l'Etat et l'international. Si l'on prend en considération que pour une vie humaine couronnée de succès ce n'est pas seulement la relation entre l'individu et ses vertus mais aussi l'ordre social et politique qui est d'importance fondamentale, la doctrine sociale chrétienne doit être comprise comme une éthique cadre. Elle trouve sa source dans la dignité de la personne qui pour le chrétien est fondée sur l'idée qu'il a été créé à l'image de Dieu, mais elle a également sa place dans les lois des états, en tant que point de départ et objectifs de tous les cadres politiques et juridiques. Elle est ainsi un outil de première main pour le développement de lignes directrices pour les activités sociales et politiques.

La première ligne directrice est le principe du bien commun. Le bien commun est la somme des conditions sociales et politiques d'une vie humaine réussie. Aux Nations-Unies, que ce soit pour les affaires de politique locale ou globale, les politiques doivent toujours s'orienter sur le bien commun pour améliorer les chances de développement des peuples – ainsi que de la personne entière et de toutes les personnes. Les politiques doivent d'un côté combattre la pauvreté et faire disparaître l'oppression, et de l'autre côté assurer la liberté et la justice. Ces objectifs sont soutenus par deux autres principes de la doctrine sociale chrétienne, la solidarité et la subsidiarité.

Le **principe de solidarité** met en évidence la signification essentielle de la solidarité pour des politiques ancrées dans la compréhension de la dignité humaine. La solidarité est la conscientisation du rassemblement et du sens de responsabilité, qui trouve sa source dans l'image personnaliste de l'Homme. Que ce soit en famille ou en société, en entreprise ou en économie, dans l'état ou dans les relations internationales, sans la solidarité, la cohabitation des êtres humains est impensable. La solidarité est d'une part une vertu et d'autre part un principe structurel de l'ordre de l'Etat. C'est la capacité et la disposition d'un individu à reconnaître la dignité et les droits de son prochain et d'exprimer cette reconnaissance dans ses propres mode de vie et actions. En tant que principe structurel, elle n'influence pas seulement les législations économiques et sociales, mais également l'ensemble de l'ordre légal qui vise à garantir la solidarité indépendamment des décisions quotidiennes des citoyens.

La solidarité ne peut se concevoir sans la subsidiarité. Le **principe de subsidiarité** est une ligne directrice de l'enseignement social chrétien qui organise la relation entre l'état et la société. L'état doit en principe offrir à la société (citoyens individuels, familles, groupes et entreprises) une aide pour l'autonomie – ni plus, ni moins. Le concept de subsidiarité vient du latin "subsidium ferre" qui signifie porter assistance, offrir une aide ou une protection.

Le principe de subsidiarité repose sur l'assomption que tout ce qu'un citoyen individuel (et les organisations qu'il a lui-même construites telles qu'une famille ou une entreprise) peut entreprendre ne doit pas être enlevé par l'état. Dans ce sens, ce principe est la pierre de touche d'un ordre d'état fondé sur la liberté et la dignité de la personne. Il a alors un pouvoir déclencheur pour l'état et en même temps un effet limitant. Il l'oblige à soutenir les communautés inférieures ou mineures dans le but de leur donner une meilleure position, et d'ainsi aider les citoyens individuels à développer une vie humaine en dignité et une existence personnelle. Par ailleurs, il ne permet pas une intervention

dans les domaines de la vie et des devoirs de ces communautés, si celles-ci sont en position de les établir ou de les accomplir elles-mêmes. Le principe de subsidiarité repose sur la reconnaissance anthropologique du fait que le succès d'une vie humaine dépend d'abord et surtout de la disposition et de la capacité de la personne à saisir les opportunités, à prendre des risques, à endurer les épreuves et à générer des accomplissements.

Pour que les principes énoncés ci-dessus sur l'organisation de l'économie et de la société soient productifs, l'enseignement social chrétien doit collaborer avec toutes les disciplines de science sociale, particulièrement l'économie, la sociologie et les sciences juridiques et politiques. Avec leur aide, il peut analyser et ré-analyser les signes des temps et proposer des normes et des maximes. Cette discussion avec les développements sociaux à la lumière des principes de l'enseignement social chrétien est reflétée dans les encycliques papales sociales, depuis "Rerum Novarum" (1891) jusqu'à "Centesimus Annus" (1991). Le fait que l'enseignement de ces principes ne soit pas resté à l'état de théorie mais ait eu aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles un très grand retentissement pratique est démontré par les développements du système de sécurité sociale dans les pays germaniques, par la chute du communisme et les processus de transformation post-communistes, par l'attention renforcée aux problèmes du Tiers monde et *last but not least* par le processus d'intégration de l'Union européenne.

Suggestions de lecture:

- "Centesimus Annus"  
[http://www.vatican.va/edocs/ENG0214/\\_INDEX.HTM](http://www.vatican.va/edocs/ENG0214/_INDEX.HTM)
- "Compendium of the Social Doctrine of the Church"  
(Rome 2004)

**Manfred Spieker est professeur d'enseignement social Chrétien à l'Université de Osnabrück et président de la Société Internationale pour l'Enseignement Social Chrétien.**